

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 26 février 2002

Demandeur : GRAME-UDD

Référence : Pièce SCGM-13, document 2

Question :

1. Existe-t-il des études, réalisées par exemple par l'École des technologies gazières de Gaz Métropolitain, relatives au mesurage d'économies d'énergie (incluant ou non l'impact des effets croisés) mais dont les résultats sont conservés confidentiels pour des raisons de commercialisation, qui pourraient nous aider à mieux calculer ou évaluer les résultats des programmes et activités d'efficacité énergétique réalisés en 2000-2001?

Réponse :

1. Au 30 septembre 2001, aucune évaluation d'impact énergétique (mesurage d'économies d'énergie) des programmes et activités d'efficacité énergétique de SCGM n'avait été réalisée. Effectivement, tel que SCGM l'a déjà mentionné : « ...*les évaluations d'impact énergétique ne peuvent être réalisées qu'après un ou deux ans suivant l'implantation du programme, surtout si l'on applique la méthode de l'analyse de la facturation* » (SCGM-19, document 7, page 2, lignes 7 et ss.) puisque des données réelles de consommation, après l'implantation de la mesure, sont nécessaires à l'évaluation d'impact énergétique des programmes.

Il est prévu que les évaluations d'impact énergétique soient transmises pour discussion au groupe de consultation sur le PGEÉ au fur et à mesure qu'elles seront réalisées et soient, par la suite, déposées auprès de la Régie dans le cadre des mises à jour annuelles du PGEÉ.